



Contrôle parental

Contrôle parental

MAJ le 17/06/2015

1 Présentation du problème

Vous avez acheté un ordinateur à un enfant de 9 ou 10 ans ou à un adolescent. Le problème consiste à le configurer pour que l'enfant ou l'adolescent ne puisse pas aller sur n'importe quel site sur Internet. Ceci n'a rien d'évident. Nous allons considérer le problème avec un ordinateur sous windows 7 ou 8.1. Cette fiche sera remise à jour pour Windows 10. **Rappelez-vous que le meilleur contrôle parental, c'est la présence d'un adulte.**

1.1 A savoir avant de commencer.

La première chose essentielle qu'il faut savoir, c'est qu'un enfant ne peut pas être administrateur de son ordinateur. En effet l'administrateur est toujours considéré comme adulte et le contrôle parental ne pourra donc pas s'effectuer. Vous aurez pour mettre des restrictions, elles ne seront donc jamais appliquées.

Il existe plusieurs logiciels de contrôle parental. Windows 8.1 permet de créer un compte enfant, avec le contrôle parental. Ce contrôle sera effectif si l'on respecte les deux conditions suivantes :

1. Vous devez obligatoirement utiliser Internet explorer. Pas question que l'enfant puisse utiliser Chrome ou Firefox.
2. Le moteur de recherche est nécessairement Bing. Les autres moteurs ne tiendront pas compte de ces restrictions (je n'ai pas trouvé les paramètres correspondants)..

C'est d'une impensable stupidité qu'il n'y ai pas d'uniformisation sur ce sujet.

Il existe d'autres logiciels créé par Orange, Free, Naomi. Tous ces logiciels ont leurs faiblesses et là encore le moteur de Google ne semble pas respecter la règle du jeu. Du moins, elle ne semble pas simple à définir.

Tous ces logiciels doivent absolument être installés par le parent qui joue le rôle d'administrateur. **Il est fondamental que l'administrateur en question se souviennent des mots de passe qui ont été donnés.** Sinon cela risquait d'être infernal pour une désinstallation ou un paramétrage des logiciels en question.

Les erreurs à ne pas commettre, c'est de créer tout de suite en commençant le compte pour l'enfant qui va utiliser cet ordinateur. Le premier compte affaires et celui des administrateurs. Ne connaissant pas le problème j'ai eu le malheur de commencer par le compte de l'enfant, il m'a fallu une journée complète pour essayer de récupérer le coût en suivant scrupuleusement les informations données par Windows. Je constate cependant que le premier compte enfant que j'avais créé, laisse toujours des traces et je le retrouve à chaque démarrage, bien que l'ayant supprimé, en respectant scrupuleusement la méthode proposée par Windows

1 Paramétrage de l'ordinateur neuf.

La première chose à faire est de créer un compte administrateur. Ce compte doit être associé à l'un des parents. Je vous conseille de lire tout le document avant de vous lancer. Voici un exemple :

1.1 Les conditions

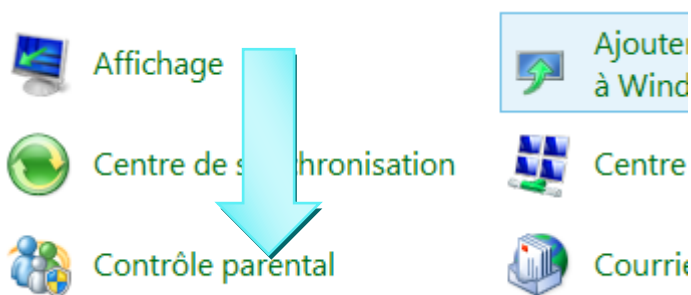
Créer un compte adulte administrateur, ici Mathilde/ Depuis le compte administrateur créé un compte enfant, ici Noah

1.2 Lancement





Lancez le compte adulte ici Mathilde et ouvrez le panneau de configuration

1.3 Panneau de configuration

Choisir petites icônes. Sélectionnez contrôle parental



1.4 Ouvrir Comptes et protections des utilisateurs

<p>Choix d'un utilisateur et configuration du contrôle parental</p> <p>Utilisez le contrôle parental pour obtenir des rapports concernant l'activité de vos enfants sur l'ordinateur, choisir ce qu'ils peuvent consulter en ligne, définir des limites de temps et des restrictions sur les applications, et bien plus encore. Vous pouvez gérer ces paramètres sur cet ordinateur ou sur le site Web Contrôle parental.</p> <p> Mathilde Administrateur de l'ordinateur Protégé par mot de passe</p> <p> Noah Utilisateur standard - Contrôle parental activé Protégé par mot de passe</p> <p>Si vous voulez appliquer le contrôle parental à une personne non inscrite dans cette liste, créez-lui un compte d'utilisateur.</p> <p> Gérer les paramètres sur le site Web Contrôle parental Vous pouvez gérer les paramètres du contrôle parental de cet ordinateur sur le site Web.</p>	<p>Le compte reste ouvert sur l'Administrateur. Vous devez cliquer sur Choisir l'utilisateur à modifier, c'est-à-dire ici Noah.</p> <p>Configuration de l'utilisation de l'ordinateur par Noah</p> <p>Contrôle parental : <input checked="" type="radio"/> Activé, les paramètres actuels sont appliqués <input type="radio"/> Désactivé</p> <p>Rapports d'activité : <input checked="" type="radio"/> Activé, recueillir des informations sur l'utilisation de l'ordinateur <input type="radio"/> Désactivé</p> <p>Paramètres Windows :</p> <ul style="list-style-type: none">Filtrage Web Gérer les sites Web auxquels Noah a le droit d'accéderLimites horaires Contrôler l'utilisation de l'ordinateur par NoahRestrictions d'applications de jeu et du Windows Store Gérer par classification ou titreRestrictions d'applications de bureau Gérer les applications autorisées sur votre ordinateur <p>Paramètres actifs :</p> <p> Noah Utilisateur standard Protégé par mot de passe</p> <p>Afficher les rapports d'activité</p> <p>Filtrage Web : Destinés aux enfants Limites des horaires : Désactivé Restrictions de jeux : Jusqu'à 18 ans et plus Restrictions d'applications : Désactivé</p>
--	---

Il est donc possible de créer une liste de sites accessibles, de limiter les horaires. Il semble impossible d'exclure les sites pornographiques car tous ne sont pas signalés comme tels dans les moteurs de recherche. L'exclusion de tous ces sites est impossible. Il faudrait donc procéder par autorisation. Le problème c'est qu'un enfant qui fait une recherche sur un sujet donné par son enseignant se retrouvera bloqué, car on ne sait pas sur quel site va se trouver la réponse. Il sera alors nécessaire d'accompagner l'enfant dans sa recherche depuis le compte parental qui lui n'est pas bloqué. C'est un véritable problème. C'est presque possible en respectant un certains nombres de conditions que vous trouverez ci-dessous.

2 Suite des opérations sous le compte administrateur

2.1 Installation des logiciels utiles

L'administrateur doit installer tous les logiciels, (maintenance, multimédia, bureautique) et aussi sécurité avec le contrôle parental, sous son nom et avec son compte ouvert, et surtout pas celui de l'enfant. Il va alors pouvoir créer son propre bureau, organiser ce bureau en créant des répertoires, maintenance, multimédia et bureautique, qu'il pourra alors copier sur une clé l'USB afin de les recoller sur le bureau de l'enfant. Un effet l'installation étant faite par l'administrateur, les raccourcis d'accès aux logiciels autorisés à l'enfant n'existeront que sur le bureau de l'administrateur. Ils doivent donc être collés sur le bureau de l'enfant. La meilleure solution est donc de passer par une clé USB, afin de ne pas avoir à tout refaire.

2.2 Contrôle parental

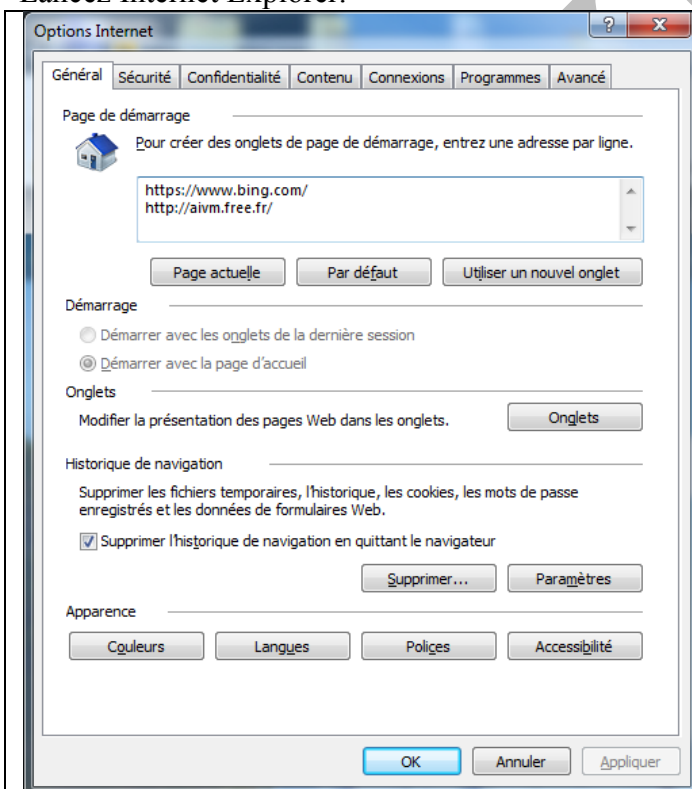
Concernant le contrôle parental vous trouverez cette rubrique dans le panneau de configuration en utilisant le mode « petites icônes ». La fenêtre du paragraphe 1.4 vous montre comment procéder. Vous trouverez les détails dans la page Web Microsoft ci-dessous :

<http://windows.microsoft.com/fr-fr/windows/set-up-family-safety#set-up-family-safety=windows-7>

Vous pouvez de plus installer le contrôle parental Free Angel ou celui d'Orange. Vous trouverez le premier en tapant son nom dans ce moteur de recherche ou en allant sur le site de Free et le second en allant directement sur le site d'Orange et en faisant une recherche sur les mots « contrôle parental »

3 Test

Redémarrez l'ordinateur avec le compte, sous le nom de l'enfant.
Lancez Internet Explorer.



Ouvrez le menu Outils → Options.

Dans l'onglet général, choisissez bien Bing comme moteur de recherche comme sur la figure ci-jointe. Si vous avez installé en tant qu'administrateur Firefox ou Chrome, ne laissez pas l'accès disponible sur le bureau de l'enfant. N'oubliez pas que vous devez y recopier les dossiers maintenance, multimédia, bureautique etc... depuis la clé USB et depuis le bureau de l'administrateur. N'oubliez pas de retirer ensuite ce qui ne convient pas à l'enfant. A chaque fois que vous aurez à intervenir directement sur le logiciel de contrôle parental, le mot de passe, que vous avez mis en tant qu'administrateur, vous sera demandé. Je vous conseille de mettre le **même mot de passé**, pour votre connexion administrateur et pour les logiciels de contrôle parental que vous avez installés. Le mode de passe du compte enfant doit être évidemment **différent** et connu de l'enfant. En aucun cas l'enfant ne doit connaître le mot de passe de l'administrateur.

Dans ces conditions est seulement dans ces conditions j'ai réussi à obtenir un contrôle à peu près correct des sites accessibles sur Internet par l'enfant. Depuis le moteur Google, j'ai toujours réussi à passer la où il ne faut pas et particulièrement avec Chrome ou Firefox que j'ai donc bannis, mais je n'ai peut-être pas trouver la bonne méthode...

Si vous avez trouvé mieux, merci de me le communiquer. J'en ferai profiter tout le monde.